

Appel de propositions

Planification Stratégique – Secteur Culture Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard Plan Stratégique Plan d'affaire

Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard
The Guild, 115 rue Richmond,
Charlottetown, PE
C1A 1H7

Mise en contexte

La Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard (FCÎPÉ) est le seul organisme provincial à vocation culturelle avec la capacité d'une offre de services et de produits francophones aux communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'ÎPÉ. Son mandat propose le développement culturel des communautés acadiennes et francophones de l'ÎPÉ et l'épanouissement artistique des artistes et des créateurs étant ambassadeurs de la culture acadienne, du patrimoine insulaire et de la langue française à l'ÎPÉ.

La FCÎPÉ vient de compléter un plan stratégique de trois ans bien ciblé autour des besoins et des objectifs de la communauté et du secteur culturel à l'ÎPÉ. À l'intérieur du plan, on y retrouvait des actions concrètes pour produire des résultats extraordinaires bienveillants pour les communautés et sa clientèle cible. Ce plan à créer une plate-forme pour assurer une programmation annuelle culturelle à la largeur de la province qui démontrent les bienfaits des valeurs fondamentales de la construction identitaire, de la mobilisation, du leadership et d'engagement communautaire dans le secteur culturel.

Objectifs

La Fédération culturelle de l'IPÉ (FCÎPÉ) propose un projet de planification stratégique pour le secteur de la culture des communautés acadiennes et francophones de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette nouvelle planification stratégique est principalement pour mobiliser la communauté et les artistes autour du secteur prioritaire de la culture, rencontrer les objectifs en matière artistique et culturelle, établir des partenariats

durables, rechercher les meilleures pratiques, créer une structure financière et d'investissement stratégique et augmenter les capacités du secteur.

Le projet de planification stratégique de la Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard (FCÎPÉ) appuie le développement culturel des six communautés de langue officielle en situation minoritaire de la province ainsi que le perfectionnement artistique des artistes, artisans, créateurs, ambassadeurs et travailleurs culturels de ces communautés acadiennes et francophones.

Mandat

Le mandat de cette démarche porte sur l'élaboration d'un plan stratégique et possiblement d'un plan d'affaires.

Portée des travaux et objectifs spécifiques

L'expert-conseil réalisera les tâches suivantes :

Plan stratégique

- Évaluation et analyse des besoins du plan stratégique
- Planification stratégique provinciale - Consultation régionale dans les six communautés acadiennes et francophones (Prince-Ouest, Évangéline, Summerside, Rustico, Charlottetown et Souris)
- Planification stratégique artistique – Consultation avec les artistes, artisans, créateurs, ambassadeurs et intervenants culturels
- Analyse et consultation avec le conseil d'administration de la FCÎPÉ
- Document de Plan Stratégique et Plan d'action 3 à 5 ans
- *Détermination, des partenaires possibles*

Plan d'affaires

- *Description des emplacements physiques nécessaires (analyse du besoin d'espaces et comparaison avec les emplacements actuels du siège social)*
- *Description des besoins en ressources humaines pour offrir les services actuels et suggérés (forces et faiblesses)*
- *Développement d'une stratégie de marketing;*
- *Énumération des coûts de démarrage (équipements, emplacements, etc.)*

Contenu de la soumission

La proposition devra présenter de façon détaillée comment l'expert(e)-conseil compte s'y prendre pour chaque étape de réalisation du projet. La proposition doit contenir et démontrer les éléments suivants:

- Coordonnées de l'entreprise, de l'individu soumissionnaire (adresse postale et électronique, numéros de téléphone et télécopieur) ainsi que toute firme sous-contractée s'il y a lieu;
- Description de l'entreprise ainsi que celle des sous-contractés (s'il y a lieu) et expérience pertinente de chacune;
- Nom et antécédents pertinents des personnes affectées au projet en précisant les rôles de chacun;
- Brève description du mandat tel que compris par le soumissionnaire;
- Description complète des biens livrables proposés ainsi que la méthodologie à employer pour effectuer les travaux dans les délais requis;
- Un aperçu de l'expérience de l'expert-conseil en ce qui a trait à des exercices de consultation semblables ou connexes.
- Le coût proposé, qui fournit un devis à un prix fixe pour les travaux. Le devis fixe doit inclure les frais et dépenses, mais pas la TVH. Le devis doit inclure les frais forfaitaires et les dépenses prévues en relation avec les tâches assignées.

Budget

Le budget pour la préparation et la réalisation de ces travaux, conformément aux termes décrits ci-dessus, a été fixé à un maximum de **5 000 \$** TVH incluse (incluant tous les frais professionnels et débours requis pour exécuter le contrat, selon les postes budgétaires). Ceci uniquement selon l'approbation finale du partenaire financier.

Échéancier

Le mandat devra être effectué au plus tard le 31 mars 2024.

Instructions pour la soumission

Tous les promoteurs sont tenus de fournir les renseignements suivants dans leur soumission, dans l'ordre suivant:

- Résumé
- Compréhension du projet et des exigences du projet
- Plan de travail proposé
- Expert(s)-conseil(s) impliqués et leurs qualifications
- Renseignements généraux sur l'entreprise du promoteur
- Expérience pertinente
- Échéanciers
- Prix

Date limite et dépôt

Les soumissions doivent être reçues au plus tard à **16 h le 1er novembre 2023** par voie électronique à fcipe@safile.org ou par la voie postale au bureau de la Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard, The Guild, 115 rue Richmond, Charlottetown, PE, C1A 1H7. Elles doivent être envoyées à l'attention de la Directrice Générale: Ghislaine Cormier. Pour plus de renseignements, vous pouvez la rejoindre au 902-626-9928

Contenu de la proposition

La proposition devra présenter de façon détaillée comment l'expert(e)-conseil compte s'y prendre pour chaque étape de réalisation du projet. La proposition doit contenir et démontrer les éléments suivants :

- coordonnées de l'entreprise/de l'individu soumissionnaire (adresse postale et électronique, numéros de téléphone et télécopieur) ainsi que de toute firme sous-contractée, s'il y a lieu;
- description de l'entreprise ainsi que celle des sous contractés (s'il y a lieu) et expérience pertinente de chacune;
- nom et antécédents pertinents des personnes affectées au projet en précisant les rôles de chacun;
- brève description du mandat tel que compris par le soumissionnaire;
- description complète des biens livrables proposés;
- connaissance du secteur de communication à l'Île-du-Prince-Édouard;
- description détaillée de l'approche proposée et des échéanciers de travail;
- coût total des honoraires professionnels et toutes autres dépenses nécessaires à l'accomplissement du mandat, précisé selon chaque volet.

Budget

Le fournisseur doit fournir un budget aligné avec les travaux et les échéanciers inclus dans sa proposition. Le budget doit inclure toutes les dépenses reliées à la réalisation du mandat incluant, sans s'y limiter, l'ensemble des honoraires et des frais de consultation, les frais de déplacement ainsi que l'ensemble des taxes applicables

Adjudication du contrat

La Fédération culturelle ÎPÉ (FCÎPÉ) se réserve le droit d'octroyer le contrat à l'expert-conseil de son choix, en fonction des critères susmentionnés. Ni le soumissionnaire ayant présenté le prix le plus bas, ni aucun autre soumissionnaire, n'est admissible à obtenir un

contrat par d'autres moyens que par le processus. La FCÎPÉ n'accepte aucune responsabilité pour les dépenses encourues en relation avec l'appel d'offres.

Renseignements

Ghislaine Cormier

Directrice Générale FCÎPÉ

The Guild, 115 rue Richmond, Charlottetown, PE, C1A 1H7

Bureau : 902.368.3189

Cellulaire : 902.626.9928

Courriel : fcipe@safile.org